



Déclaration préalable de la CGT-RATP 3^{ème} séance de négociation tripartite

« Réforme des régimes spéciaux de retraite »

Paris, le 5 décembre 2007

Si les négociations que nous avons ouvert à la RATP suite à la mobilisation des agents comme dans les autres secteurs et entreprises concernés on fait le devant de l'actualité sociale, nous ne pouvons négliger ce qui fait aujourd'hui l'actualité sociale de notre pays et notamment l'intervention télévisée du Président de la République.

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président n'a pas prit en compte ces impatiences. L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies, dans leur Compte Epargne Temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire...

Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse.

Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires et ne sont toujours pas mis à contribution de la solidarité nationale pour le financement de notre protection sociale. **Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté : les salariés !**

Où est, dans ces mesures, « l'équité sociale » prônée pour justifier la remise en cause des régimes spéciaux de retraite ? Où est la « justice sociale » dans l'accroissement des inégalités ? Où est le « progrès social » dans la mise en vente des acquis sociaux tel la RTT ? **Non, monsieur le président, non, messieurs les représentants du gouvernement, nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner !**

Avant d'aborder plus précisément notre ordre du jour, la CGT-RATP tient à réaffirmer de façon formelle certaines de ses revendications majeures qui ont fait l'objet d'échanges lors des précédentes séances de négociation :

- Mise en œuvre d'une mesure d'échelon à 25 ans de carrière, complémentaire aux mesures évoquées lors de nos précédents échanges ;
- Raccourcissement du calendrier de mise en œuvre de l'intégration dans l'assiette des cotisations de la « compensation cotisation retraites » ;
- Mise en œuvre d'un mécanisme de réévaluation du niveau des pensions au regard des évolutions du déroulement de carrière dans le cadre de l'indexation de l'évolution du niveau des pensions sur celui de l'inflation ;
- Engagement de revoir annuellement la question des basses pensions et des métiers disparus ;
- Prise en compte des années d'études nécessaires à l'obtention de diplômes exigés à l'embauche.

D'autre part, nous restons très hostile à la mise en œuvre d'un système de « *retraite additionnelle* » qui amènerait une part de capitalisation dans notre régime spécial solidaire par répartition et sommes opposés quant à la mise en œuvre d'un dispositif type PERCO qui n'est pas plus qu'un dispositif d'épargne salariale d'entreprise déjà prévu par le dispositif du « *tick'épargne* » existant à la RATP.

Dans ce cadre, nous ne négocierons pas un dispositif de retraite par capitalisation et demandons de consacrer la séance du 7 décembre prochain à une première synthèse des éléments de la négociation tripartite d'entreprise en vue d'une réunion dite « *conclusive* » dont la date rapprochée n'est pas sans poser problème.

Enfin, nous concluons notre intervention en rappelant de manière très formelle aussi que ces négociations restent « *sous le contrôle* » des agents que nous informons à chaque étape.

Chacun d'entre eux sera en capacité d'évaluer les avancées de nos échanges, ils pourront, comme toujours, compter sur la CGT si d'aventure le gouvernement ne prenait pas la mesure du mécontentement et des exigences exprimées.

Comme le citait une organisation syndicale dernièrement, si « *il faut savoir terminer une grève* », la vérité oblige à dire que l'auteur du mot devenu célèbre ajoutait : « *dès que satisfaction a été obtenue* ». Force est de constater qu'à l'heure où nous parlons le compte n'y est pas.